

# BON À SAVOIR

2 POSSIBILITÉS  
POUR UN PATRIMOINE DE  
**100 000 €\***

1

LEGS DIRECTEMENT  
À VOTRE NEVEU

2

LEGS À L'ASSOCIATION  
DIOCÉSAINE DE NANTERRE  
par testament, avec charge de  
remettre à votre neveu 45 000 €

Vous transmettez directement à votre neveu :

45 000 €



45 000 €



Les droits de succession s'élèvent à :

55 000 €



24 750 €



Vous transmettez à l'Église en votre nom :

0 €

30 250 €

Le cas **2** vous permet de donner 30 250 € à l'Église,  
en plus des 45 000 € à votre neveu.

*\* chiffres calculés hors abattement fiscal,  
contactez-nous pour davantage d'informations.*